

# SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le seize juillet, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL JérémY, Maire, se sont réunis dans la salle polyvalente la charmille, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juillet 2020 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms JérémY BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Lucie CHARPENTIER, Romain LETREGUILLY, Raphaél LAMY.

Secrétaire : M. Christophe TINNIERE

## 1 – TARIFS PERISCOLAIRES 2020-2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de l'accueil de midi pour l'année scolaire 2020-2021 de la manière suivante :

	Tarif 2020-2021
Repas enfant	3.90 €
Repas adulte	6.40 €

- Fixe les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

TARIF 2020-2021	Quotient familial < 1000	Quotient familial ≥ 1000
Tranche horaire du matin	1.90 €	1.95 €
Tranche horaire du soir (goûter compris)	1.90 €	1.95 €

- Précise que si une famille fait une demande d'allongement du temps de service, dans la limite de 30 minutes le matin, et 30 minutes le soir, celui-ci serait facturé en supplément par la famille concernée à hauteur de 0,50 € la demi-heure.

## 2 – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A L'ECOLE

Lors du vote du budget 2020, il avait été prévu le programme de travaux suivant à l'école /

- Remplacement des menuiseries bois existantes.
- Remplacement des doubles vitrages des menuiseries du dortoir
- Remplacement des 2 portes d'accès au dortoir et aux classes du rez-de chaussée.
- Création d'une plateforme et d'une rampe d'accès aux locaux du rez-de chaussée.
- Remplacement de la chaudière.

Il s'avère que le mur de séparation entre les deux cours coté rue menace de tomber par la repousse du laurier à sa base. Compte tenu de la dangerosité, il a été décidé la démolition de ce mur et sa reconstruction jusqu'à la base du préau, et d'installer une clôture identique à l'existant. Le coût de ces travaux s'élève à 4020.25€ h.t. et 4824.30 € ttc.

Un point sur les devis de Mr GUESNERIE doit être fait pour pouvoir ensuite demander un complément de financement du fonds de concours à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal prend acte de ces modifications

## 3 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU TEM

Le conseil municipal,

- Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2020 décidant d'adhérer au TEM53 pour sa compétence éclairage public,
- Vu l'article L5214-21 du CGCT précisant que l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de

majorité qualifiée,

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez,
- Considérant la possibilité offerte aux EPCI d'adhérer au syndicat (TEM) en lui transférant une compétence optionnelle,
- Considérant la compétence optionnelle de l'éclairage public de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez dans les zones d'activités économiques de son territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au Syndicat Territoire d'Énergie Mayenne,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes utiles et nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

#### **4- PLUi**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de PLUi a été présenté à l'ensemble des instances administratives départementales, pour avis. Des observations ont été faites sur certains STECAL (Secteur de Taille Et Capacité d'Accueil Limité) de notre commune :

- STECAL touristique du Bois de Bergault : la suppression est demandée du fait de l'arrêt de l'activité des mini-chars : Le conseil municipal souhaite le maintien de ce STECAL dans l'éventualité d'une reprise d'activité potentielle.
- STECAL économique de Montbault : Il est proposé de réduire la surface de ce STECAL. Le conseil municipal s'y oppose et demande le maintien de la surface inscrite.

#### **5- REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle les règles de représentativité des conseils municipaux au sein de la communauté de communes :

- Les commissions Environnement et développement durable et Eau-Assainissement-voirie sont composées de 22 membres chacune (1 représentant par commune).
- Pour les autres commissions, afin de faciliter les travaux et les échanges, elles sont composées de 10 à 12 membres.
- Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux qui ne sont pas conseillers communautaires et qui souhaiteraient s'investir dans les travaux menés par la Communauté de Communes.

Pour Arquenay, les représentants dans chaque commission sont :

- **Développement économique, agriculture, urbanisme et habitat** : Jérémy BERTREL en est le président et Christophe TINNIERE est membre de la commission
- **Eau, assainissement, voirie** : Jean-Paul BREHIN
- **Déchets, environnement et mobilité verte, transition énergétique** : Aurélien RICHARD
- **Enfance jeunesse et sports** : Philippe OGER
- **Culture, tourisme et patrimoine** : Béatrice DE PONTFARCY
- **Action sociale** : Didier PICHOT
- **Communication** : NEANT

Le conseil municipal indique qu'il est inadmissible que toutes les communes ne soient pas représentées dans chaque commission.

La question est posée d'un remplacement d'un délégué au cours du mandat par un autre.

#### **6 – LIAISON DOUCE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal du projet de voie verte, ou liaison douce, entre ARQUENAY et MESLAY DU MAINE. Deux tracés sont possibles :

- Par le VC 5 de Buru
- Par une liaison vers le chemin de Beauvais.

Le tracé par le VC5 dit « de Buru » est a vocation de transport. Ce projet est porté par la communauté de communes. Des subventions ont été sollicitées et sont mobilisées uniquement jusqu'à la fin d'année. Le second tracé par Beauvais est davantage une voie à vocation touristique, propice à la randonnée. Monsieur Le Maire propose de recontacter les propriétaires et exploitants concernés par la liaison par le VC5 pour leur présenter à nouveau le projet et essayer d'obtenir un accord de vente.

## 7- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Commerce : le repreneur s'est désisté. Le commerce est à nouveau à vendre. Les exploitants ont rouvert dans l'attente de suites judiciaires et d'une nouvelle vente.

Logements :

- 15 rue de la gare : le logement est attribué et repris au 15 août. Les locataires acceptent de faire les travaux de remise en état.
- 23 rue de la Gare : le logement se libère au 1<sup>er</sup> août. Il est également reloué immédiatement.

Personnel : Suite à la démission de Kévin HUET et devant la nécessité de pourvoir un poste supplémentaire d'agent des espaces verts, des entretiens ont eu lieu avec 2 jeunes inscrits dans le cadre des CUI et CAE. Ces deux jeunes vont bénéficier d'une semaine d'immersion au cours du mois d'août, pour faire le choix du meilleur profil et réaliser un recrutement en septembre.

## 8- QUESTIONS DIVERSES

L'installation de la nouvelle croix et du coq a eu lieu le 08 juillet. Une opération de « Com » lancée par la commission Communication a obtenue un franc succès. Les habitants ont apprécié de pouvoir assister à cette mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	
BREHIN Régine		OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda		PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie	Excusée	RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	
LAMY Raphaël	Excusé	TINNIERE Christophe	
LETREGUILLY Romain	Excusé		

